



COMMUNE D'ARCANGUES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-neuf du mois de septembre deux mille vingt-quatre à 19 h 00.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, Mme CURUTCHET Maitena, M. GARMENDIA Jean, Mme LAFFONTAS Céline, M. VITIELLO Laurent, Mme HARAN Corinne, Mme CHARLANNE Sandrine, M. GAROSI Rémy, M. PICOT Olivier, M. DARRIGOL Daniel, M. GARIADOR Alain, Mme CAZAUX Marie-Christine, Mme JOST Sybille, Mme FAVRE Nathalie, Mme DACHARY Sylvie, M. AIME Ramuntxo, M. FERRUS Stéphane, Mme CABROL Laurence, Mme THOMAS Nélize

Secrétaire de séance : Didier MAISTERRENA

Absents excusés :

Mme DUCOURNAU Marcelle ayant donné pouvoir à Mme DACHARY Sylvie
Mme BONNARDET Marlène ayant donné pouvoir à Mme CURUTCHET Maitena
M. GARRIGUE Jean-Michel ayant donné pouvoir à Mme LAFFONTAS Céline

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres ayant pris part au vote : 23

Date de la convocation : 13 septembre 2024

Date d'affichage : 13 septembre 2024

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2024/59

Budget général : Décision modificative 2

Mme LAFFONTAS explique qu'il convient de prendre une décision modificative afin d'abonder le bon article pour le portage foncier par l'EPFL, ainsi que de régulariser le montant prévus pour les intérêts d'emprunts de la Commune.

Par ailleurs il convient de prévoir une dépense en fonctionnement (article 657363) afin de permettre le versement d'une subvention au budget annexe de l'EHPAD pour les activités mises en place dans le cadre des 10 ans de l'EHPAD.

Enfin il convient de prévoir une dépense en fonctionnement de 5000 euros sur l'article 65748 afin de permettre le versement d'une subvention exceptionnelle au profit des communes de la vallée d'Aspe impactées par les récentes intempéries.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
2111 (21) : Terrains nus	-85 935,21		
27638 (27) : Autres établissements publics	85 935,21		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
657363 (65) : CCAS/CIAS	3 300,00		
6584 (65) : Amendes fiscales et pénales	-16 000,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	7 700,00		
65748 (65) : Autres personnes de droit privé	5 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Après en avoir entendu les explications, le Conseil Municipal :

VALIDE cette décision modificative

AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les opérations nécessaires à sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.



Maire,

M. ECHEVERRIA Philippe.

Le secrétaire,

M. MAISTERRENA Didier